2022 – 2026

Projet Sportif de Territoire

du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

payssaintgilles.fr

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

Table des matières

I. Etat des lieux de l'existant 3
1. Recensement des associations sportives du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 3
a. Recensement par commune 3
b. Recensement par activité sportive 3
c. Quelques chiffres significatifs de l'activité sportive :
Source : Recensement des licences et des clubs sportifs 2016, 2017 et 2018 - Données géocodées, INJEP/MEDES – 2018) 4
2. Recensement des équipements sportifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 5
3. Bilan des suggestions des usagers lors des portes ouvertes de la Collectivité du 06/11/2021 5
4. Les compétences du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en matière sportive 5

II. Axes du Projet Sportif de Territoire 6
1. AXE 1 : Développer et adapter la qualité de l'offre sportive et sa variété 6
a. Soutenir l'offre sportive des associations du territoire 6
b. Accompagner la pratique sportive libre et intergénérationnelle 7
2. AXE 2 : Encourager la pratique d'une activité physique et sportive auprès des publics spécifiques 8
a. Développer et favoriser la pratique du parasport 8
b. Développer la pratique à destination des femmes 8
c. Développer le sport santé 9
d. Favoriser la pratique sportive des seniors 10
e. Développer le savoir nager et l'aisance aquatique 10
3. AXE 3 : L'Agglomération : un établissement public aidant et dynamique 11
a. Soutenir les évènements sportifs locaux organisés par le tissu associatif 11
b. Soutenir les communes 12
c. Faciliter la pratique du surf pour les internes du Lycée 12

III. Evaluation du Projet Sportif de Territoire 13
1. Bilan de la fréquentation des équipements sportifs 13
2. Bilan financier, qualitatif et quantitatif du soutien apporté aux clubs et aux communes 13
3. Bilan de l'évènement sportif annuel de l'Agglomération 13
4. Mise à jour des informations sportives disponibles 13

IV. Conclusion 13

V. ANNEXES 14
1. Recensement des associations sportives par commune 14
2. Nombre d'associations sportives par type d'activités 14
3. Carte des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 15

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération compte quatorze communes et plus de 50 000 habitants.
Notre territoire est reconnu par son dynamisme sur le plan économique, entrepreneurial, environnemental et associatif. A ce titre, on ne compte pas moins de 150 associations sportives : de la pétanque au surf, en passant par le palet, l'athlétisme ou l'escalade avec près de 12 000 licenciés (recensement des licences et clubs sportifs / INJEP 2018).
Nos pratiquants, de tous âges, s'adonnent au sport encadré par des professionnels ou des bénévoles, mais aussi à la pratique en accès libre.
Forts de ce constat, nos élus ont à cœur de mener une politique sportive de proximité pour répondre aux besoins réels des habitants, avec une offre adaptée sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, trois grands axes ont émergé :
- Axe 1 : Développer et adapter la qualité de l'offre sportive et sa variété
- Axe 2 : Encourager la pratique d'une activité physique et sportive auprès des publics spécifiques
- Axe 3 : L'Agglomération : un établissement public aidant et dynamique

Afin de définir les grandes orientations de leurs engagements, un état des lieux de l'offre a été mené.

I . Etat des lieux de l'existant

1. Recensement des associations sportives du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

a. Recensement par commune

Le recensement complet est à consulter en annexe 1.
On notera que certaines associations sportives disposent de leur siège dans une commune et d'équipements sportifs dans une autre commune.

b. Recensement par activité sportive

Le graphique présenté en annexe 2 atteste de la grande variété des disciplines sportives proposées sur le territoire.
Notre territoire est doté de plus de 20 clubs orphelins : la discipline sportive est portée par un seul club sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

c. Quelques chiffres significatifs de l'activité sportive

Source : Recensement des licences et des clubs sportifs 2016, 2017 et 2018 - Données géocodées, INJEP/MEDES – 2018) :

Licences des groupements de fédérations sportives

Nombre de licences des 10 premières fédérations en délivrant le plus dans le territoire
CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Indicateurs	CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Fédération Française de basketball	868
Fédération Française d'équitation	457
Fédération Française de football	1 823
Fédération Française de gymnastique	559
Fédération Française de judo-jujitsu et disciplines associées	386
Fédération Française de surf	404
Fédération Française de tennis	790
Fédération Française de voile	516
Fédération Française de la retraite sportive	1 317
Fédération Française sport pour tous	537

Source : Recensement des licences et des clubs sportifs 2016, 2017 et 2018 - Données géocodées, INJEP/MEDES - 2018

Age moyen des licenciés (femmes et hommes)

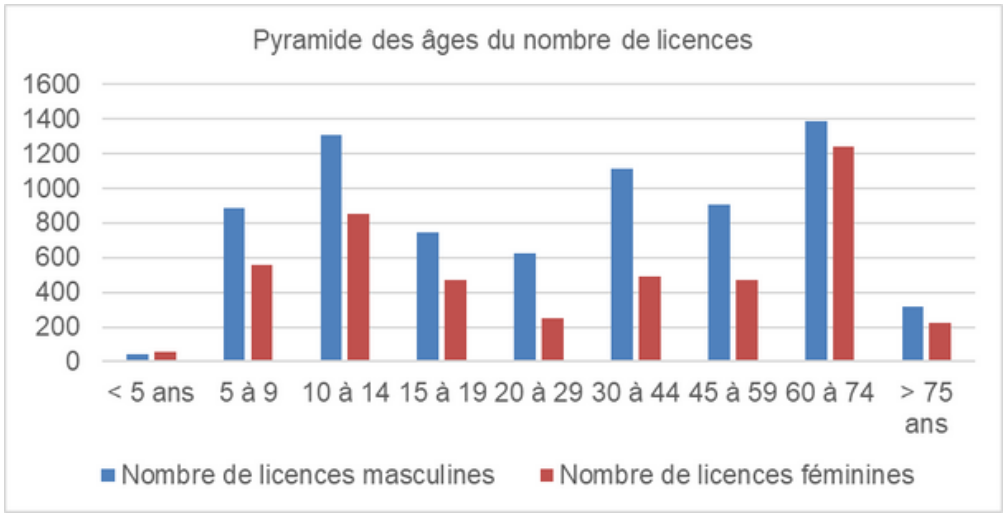

Source : Recensement des licences et des clubs sportifs 2016, 2017, 2018 - Données géocodées, INJEP/MEDES - 2018

2. Recensement des équipements sportifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

La carte des équipements sportifs du territoire, interactive et actualisée régulièrement, est présentée en annexe 3. Elle permet d'identifier la répartition des équipements sportifs sur le territoire et constitue une aide précieuse aux projets d'aménagement.
Son insertion dans le Système d'Information Géographique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est en cours de finalisation.

L'Agglomération gère directement :
- Le Multiplexe Aquatique situé à Saint Hilaire de Riez,
- Le dojo à Commequiers,
- Le stand de tir à Saint Hilaire de Riez,
- La salle de gymnastique au Fenouiller,
- Le complexe sportif du Lycée à Saint Gilles Croix de Vie,
- Le golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dont l'Agglomération est propriétaire, en délégation de service public. Il est situé à l'Aiguillon sur Vie.

3. Bilan des suggestions des usagers lors des portes ouvertes de la collectivité du 06/11/2021

- Développer le sport toutes générations
- Label sport de glisse pour Brétignolles sur Mer et Saint Gilles Croix de Vie
- Une piscine à Brétignolles sur Mer
- Prise en charge par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération des sports les plus populaires

4. Les compétences du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en matière sportive

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération exerce actuellement la compétence supplémentaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'enseignement scolaire.

II. Axes du Projet Sportif de Territoire

1. AXE 1 : Développer et adapter la qualité de l'offre sportive et sa variété

a. Soutenir l'offre sportive des associations du territoire

L'offre sportive est importante et fait la richesse du territoire grâce à l'investissement des dirigeants et des bénévoles des clubs sportifs. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération met à disposition des associations des équipements : de nombreux utilisateurs viennent des communes du territoire mais aussi bien au-delà.

Actions proposées

Recensement des besoins des associations qui ne fréquentent pas les équipements intercommunaux en lien avec les services associatifs des mairies. Il permettra de définir le degré d'accompagnement de la Direction des sports possible, sous réserve des moyens humains disponibles (service civique ou apprenti).

Rendre plus visible l'action des clubs, relais pour les habitants : par exemple, organisation d'un temps fort valorisant les associations sportives utilisant nos équipements.

Faciliter la pratique sportive

- En permettant la consultation en ligne, sur le site internet de l'Agglomération, des équipements disponibles pour les clubs.
- Par la consultation des équipements en accès libre pour les habitants, à l'aide de la cartographie et le développement d'une application mobile (évoquée dans le point suivant).

b. Accompagner la pratique sportive libre et intergénérationnelle

L'individualisation de la pratique est notable : les pratiquants souhaitent s'adonner à leur activité sans contrainte.

Actions proposées

Consulter les usagers par le biais d'une enquête publique et prioriser des solutions adaptées d'aménagement du territoire par des équipements sportifs de proximité en accès libre ou des solutions novatrices, comme par exemple : plateaux multisports et plateaux de fitness (connectés ou non), etc.

Développer une application mobile propre à notre territoire recensant les différents éléments sportifs (accès libre, rando…)

Mieux identifier nos parcours naturels (VTT, course à pied, randonnée) : établir des supports visuels sur les parcours naturels existants.

Accompagner les projets en accès libre : terrains de basket 3x3, de hand 4x4, de foot 5x5, de badminton, de tennis, de padel, de squash, mini-terrains de baseball, mini-terrains de hockey sur gazon, saisonniers ou pérennes, tables de tennis de table extérieures, skate-parks, street workout, pump tracks, blocs d'escalade, parcours de sport-santé connectés, parcours trail, etc.

» 2. AXE 2 : Encourager la pratique d'une activité physique et sportive auprès des publics spécifiques

a. Développer et favoriser la pratique du parasport

Dans le cadre des « Journées du parasport » organisées le 9 septembre 2021 à l'Hôtel de Région par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), un état des lieux de l'offre parasport dans la Région a été réalisé en concertation avec de nombreux acteurs ligériens du sport et du handicap. L'état des lieux est consultable en téléchargeant le document suivant : EDL_PDL.pdf
Ce rassemblement des acteurs du sport ligérien a pour objectif de mettre en place des actions ciblées et de soutenir localement la demande tout en valorisant les bonnes pratiques.

Action proposée

Un état des lieux de l'offre des activités de parasport sera effectué par la Direction des Sports avec l'association ACCESS VIE pour mettre en lumière les associations où les éducateurs (ou les bénévoles) sont formés.
Les lieux adaptés à la pratique du parasport seront également identifiés. Ces éléments seront mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération.

b. Développer la pratique à destination des femmes

Ceci répond à deux objectifs : donner une réponse au déséquilibre constaté sur le nombre de femmes, notamment les plus jeunes, qui fréquentent les équipements sportifs et permettre aux associations de rechercher des subventions ciblées.

Action proposée

Informer les associations sportives des aides financières spécifiques dont ils peuvent bénéficier, conditionnées à la proposition de dispositifs visant à développer la pratique des femmes (aide à l'adhésion, etc.)

Adapter ou développer les équipements sportifs et de loisirs du territoire pour **encourager et faciliter la pratique sportive par les femmes**.

c. *Développer le « sport-santé »*

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue au bien-être et à la santé du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Actions proposées

Etablir un état des lieux des offres de « sport-santé » proposées par les associations sur le territoire et un annuaire de celles-ci. Ces éléments seront intégrés au recensement cité en annexe 1.

Encourager par une subvention de l'Agglomération des évènements ciblés, notamment auprès des jeunes, organisés par le tissu associatif local : prévention des risques d'obésité chez les jeunes, actions ciblées, adaptées aux capacités physiques et au risque médical des patients orientés par les médecins traitants.

Encourager la formation des éducateurs sportifs et des bénévoles dans un cursus « sport-santé », informer sur les aides possibles.

Envisager la labellisation « Sport-Santé » de l'Agglomération, en répondant au cahier des charges de l'appel à projets du Ministère des Sports.
Cette labellisation permettra à l'Agglomération d'être pôle ressources auprès de tous les usagers (habitants et associations).
Il s'agit d'un gage de qualité référençant les acteurs du « sport-santé » (éducateurs, médecins, etc.), pour une communication de qualité et une mise en réseau.

d. Favoriser la pratique sportive des seniors

De nombreuses études démontrent que l'activité physique permet de prévenir les conséquences des chutes et de limiter les risques de perte d'autonomie chez les seniors.

Actions proposées

Faire connaître les offres d'activités sportives pour les seniors intégrées au recensement cité en annexe 1. Faire connaître les offres de formation pour leurs éducateurs et leurs bénévoles

d. Développer le savoir nager et l'aisance aquatique

La note de service du 28 février 2022 du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports relative à l'enseignement de la natation scolaire, précise le parcours de formation pour devenir nageur, de l'école maternelle au CM. L'objectif est de permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge. Ceci est un engagement fort de nos élus.

L'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans.

Actions proposées

Un appel à projet « Formation à l'encadrement de l'aisance aquatique » a été lancé par l'Agence Nationale du Sport. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération y a répondu et des stages « classes bleues » et « formation d'encadrants aisance aquatique » sont organisés depuis juin 2022. Une subvention de 6 000 € a été accordée par l'Agence Nationale du Sport.

Suite à la note de service du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports du 28 février 2022, Monsieur l'inspecteur de Circonscription souhaite que ces stages soient pérennisés.

Dans cette dynamique, des stages d'une semaine pour les grandes sections ont été mis en place : ceux-ci remportent déjà un vif succès.

Après une année, selon le bilan de cette action, avec l'objectif de réduire au maximum le nombre de non nageurs chez les jeunes, l'offre pourra être ajustée.

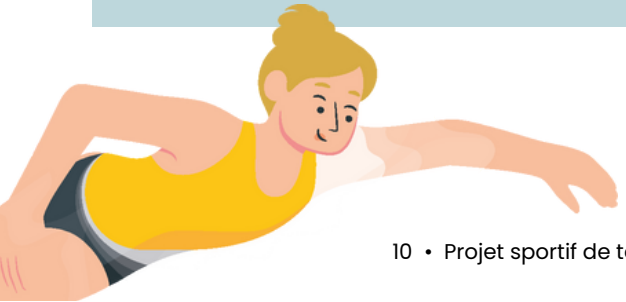

» 3. AXE 3 : L'Agglomération : un établissement public aidant et dynamique

a. Soutenir les évènements sportifs locaux organisés par le tissu associatif

Le Groupe de Travail « Sports » examinera toutes les demandes et donnera un avis.

Actions proposées

Accompagner les acteurs locaux sur des évènements sportifs ou des compétitions fédérales par la mise à disposition des équipements sportifs.

Créer ou soutenir financièrement un rendez-vous sportif annuel sur l'Agglomération comme : raid qui tournerait chaque année sur plusieurs communes, challenge sportif sur le lycée, Run & bike, courses cyclistes, etc.
En cas de participation financière pour ce type d'évènement, les demandes feront l'objet d'une analyse spécifique.

Possibilité d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations qui la sollicite selon les critères ci-dessous :

Les critères d'attribution

- Présentation du budget précis de l'évènement (programmé en N+1) en septembre N.
- La subvention sera < ou = à 50% de la subvention attribuée par la commune où se situe le projet.
- La subvention sera < ou = à 20% des dépenses totales de l'évènement, n'excédant pas 1 000 €, dans la limite de son enveloppe.
- Rayonnement du projet sur tout le territoire.
- Engagement pour un évènement « 0 déchet ».
- Actions en faveur du public féminin, des jeunes, des handicapés, pratique intergénérationnelle.
- Les associations ayant bénéficié d'une subvention de l'Agglomération ne seront pas prioritaires pour la saison suivante.

L**'accueil d'un évènement de surf (une compétition de surf de niveau national)** permet de fédérer les associations de surf du territoire.

Cet évènement se veut sportif mais également pédagogique puisque l'objectif est d'associer les scolaires autour de la même cause : la préservation de l'océan.

Ainsi, les OPEN de France sont des compétitions de niveau national organisées par la Fédération Française de Surf et une ou plusieurs structures supports, ces dernières étant obligatoirement des structures affiliées à la FFSurf. Les OPEN de France de Surf peuvent être ouverts aux catégories OPEN et Espoir, dans toutes les disciplines sportives de la fédération française de surf.
Un cahier des charges précis communiqué par la FFSurf définit les responsabilités réciproques des différents partenaires, ainsi que l'ensemble des tâches inhérentes à la mise en place d'un tel évènement.

b. Soutenir les communes

L'Agglomération peut également soutenir la construction ou la rénovation des équipements sportifs d'intérêt non communautaire par le versement de fonds de concours aux communes selon les critères ci-dessous :

Les critères d'attribution

• Présentation du budget prévisionnel des travaux

• Le projet doit nécessairement recevoir d'autres subventions pour être éligible au fond de concours de l'Agglomération.

• L'intérêt communautaire de l'équipement n'est pas un prérequis obligatoire. Cependant, l'attribution du fond de concours prendra en compte la situation géographique du projet, le nombre d'équipements similaires dans le secteur géographique.

La priorité sera donnée aux projets ayant un réel impact sur l'aménagement du territoire.

Ceci en référence à la logique d'homogénéité de l'offre sportive, axe 1 du projet sportif de territoire.

• Le fond de concours sera < ou = à 50% de la somme des subventions accordées au projet par les autres financements.

w Le fond de concours sera < ou = à 10% des dépenses totales, n'excédant pas 50 000 €, dans la limite de son enveloppe.

• Les communes ayant bénéficié d'un fond de concours de l'Agglomération ne seront pas prioritaires l'année suivante.

• Les projets concernant des équipements sportifs non communautaires, pouvant accueillir des sport « orphelins » mais bénéficiant aux usagers de l'intercommunalité, devront être transmis au Groupe de Travail « Sports » via le Directeur des Sports, au cours de 1er semestre N (pour un démarrage des travaux en N+1). Ces demandes feront l'objet d'une analyse spécifique.

c. Faciliter la pratique du surf pour les internes du Lycée

Le Lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un des deux lycées vendéens labellisés « Internat d'Excellence ». Ce label suppose que des offres éducatives renforcées dans des domaines variés soient proposées aux internes.

Les projets doivent être établis en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et mobiliser toutes les ressources locales.

Ainsi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération peut apporter son concours dans plusieurs domaines dont la mobilité en assurant le transport des élèves sur les lieux de pratiques (Brétignolles sur Mer et Saint Gilles Croix de Vie) et en participant à la prise en charge des cours dispensés, ceci dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie lors du vote du budget. L'Agglomération, ainsi que les associations sportives de surf affiliées à la Fédération Française de Surf, qui assureront l'enseignement du surf, le prêt du matériel (combinaisons et planches), sont des acteurs indispensables à ce projet.

III. Evaluation du Projet Sportif de Territoire

L'exhaustivité de ce bilan dépendra des moyens humains de la Direction des Sports. Il pourrait être constitué de :

1. Bilan de la fréquentation des équipements sportifs

2. Bilan financier, qualitatif et quantitatif du soutien apporté aux clubs et aux communes

3. Bilan de l'évènement sportif annuel de l'Agglomération

4. Mise à jour des informations sportives disponibles

IV. Conclusion

Les axes présentés dans ce Projet Sportif de Territoire confirment l'engagement fort des élus dans la dynamique d'une collectivité qui se veut aidante.
Les actions déclinées mettent en exergue la volonté affirmée d'accompagner la pratique sportive sous toutes ses formes, pour tout public, avec pertinence sur l'ensemble du territoire.
Aussi, en complément de la compétence des communes en matière sportive, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est autorisé à soutenir les associations et les communes dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Sportif de Territoire pour les actions suivantes :

- Soutien financier aux investissements communaux selon les critères énoncés en page 12.

- Soutien financier aux associations sportives, en complément des communes, pour des évènements ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire ; accompagnement de l'Agglomération possible, conformément aux critères énoncées en page 11.

Les demandes émises devront répondre aux critères du Projet Sportif de Territoire et seront systématiquement soumises à l'avis du Groupe de Travail Sport.

V. ANNEXES

1. Recensement des associations sportives par commune

La liste des associations sportives du territoire est consultable sur le site internet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.
Pays de Saint Gilles Croix de VieLes associations du territoire (payssaintgilles.fr)

2. Nombre d'associations sportives par type d'activités

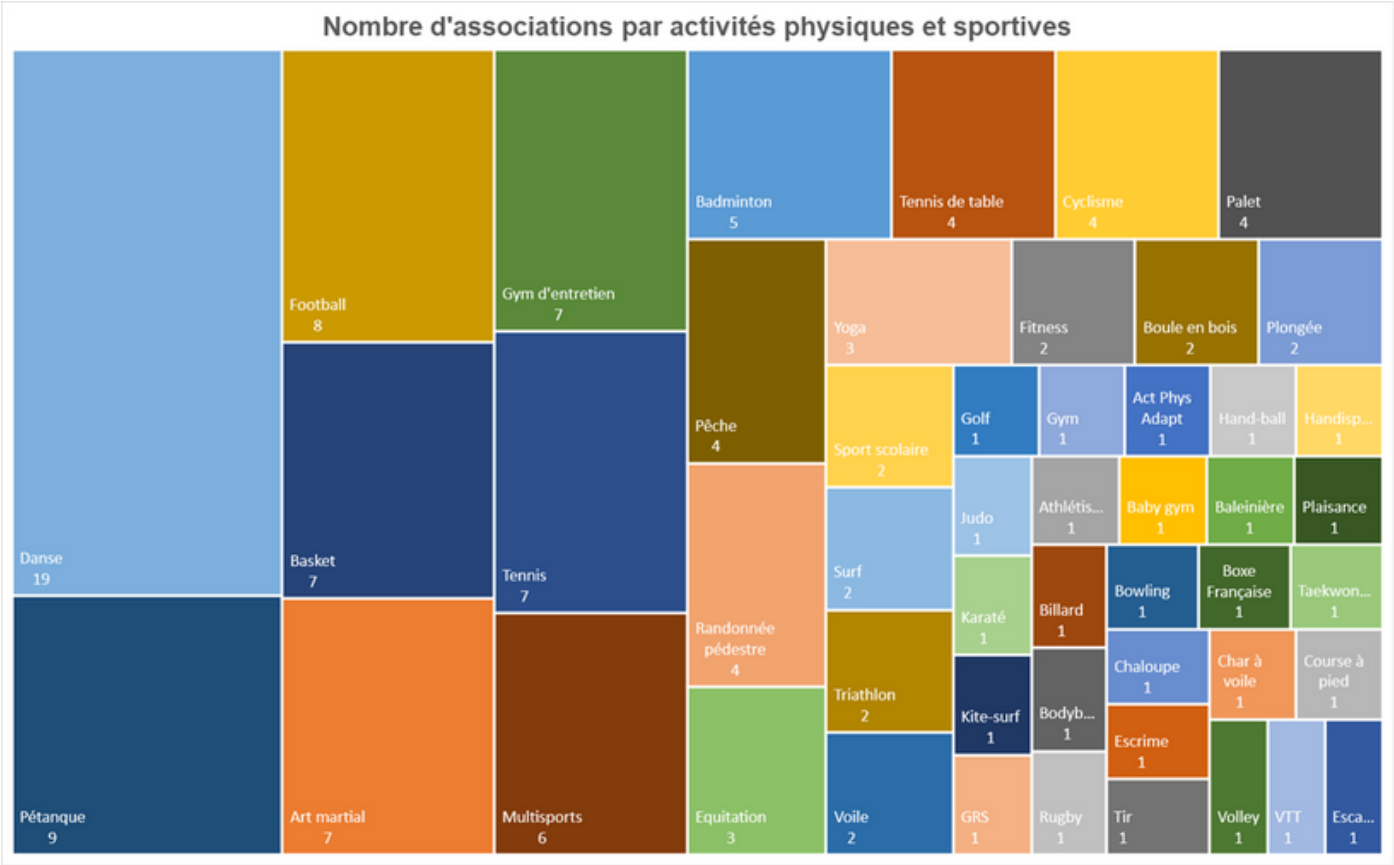

3. Carte des équipements sportifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

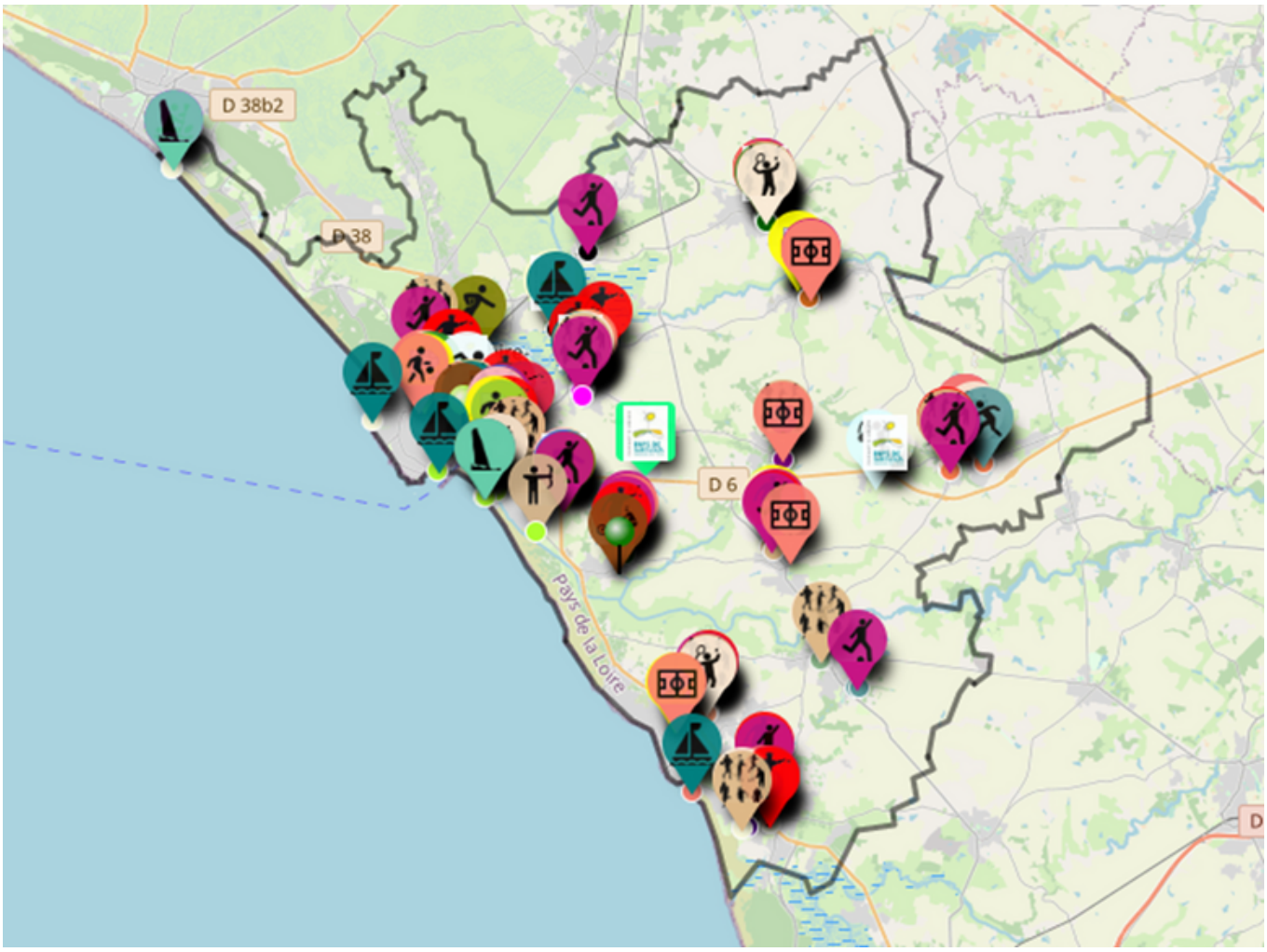

Afin de visualiser les différents équipements sportifs du territoire, il est nécessaire de cliquer sur la carte.